



LA FOIRE DE PRINTEMPS 2025 de L'Isle de Noé se déroulera le 20 avril 2025  
Attestation – Inscription Vide -Grenier

NOM		PRÉNOM	
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE			
TÉLÉPHONE			
<b>CADRE RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS</b> <b>RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES</b> <b>La vente de restauration salée n'est pas autorisée</b> <b>Les professionnels non identifiés pourront être repoussés au niveau vide grenier</b>			
NATURE DE VOTRE ACTIVITÉ		RAISON SOCIALE	

TARIFS		COCHEZ-la / les cases
Emplacement 6 Mètres	8 €	
Emplacement 10 Mètres	12 €	
Emplacement 20 Mètres	24 €	
Emplacement 30 Mètres	36 €	
Branchement Électrique <b>Uniquement pour les Professionnels</b>	20 €	
TOTAL		

Ci-joint règlement de      € correspondant à votre demande		
Fait à :	Le :	Signature

Chèque à l'ordre de l'API

A retourner à : Stéphane AIO  
272 route de Condom  
32300 L'Isle de Noé



<b>INSCRIPTIONS</b>	
<b>SITE INTERNET :</b>	<b>api32.s2.yapla.com</b>
<b>Téléphone :</b>	<b>06.10.01.73.09</b>
<b>Mail Courriel :</b>	<b>asso.api32@gmail.com</b>

Inscriptions à privilégier sur notre site internet :

### **INFORMATIONS:**

**Pour la fourniture d'électricité, vous devrez prévoir les câbles et les rallonges aux normes en vigueur.**

La validation de l'inscription ne sera effective qu'à la réception du règlement.

Si vous ne participez pas à la manifestation, vous ne serez pas remboursé.

Vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place.

## **Règlement**

- **La vente d'animaux est formellement interdite.**
- Le vide grenier est organisé par l'Association pour la Promotion de l'Isle en accord avec la municipalité de la commune. Cette manifestation est ouverte aux particuliers et professionnels.
- Les horaires d'ouverture au public sont de 9 à 19 heures, l'installation se fera à partir de 6h30 et vous serez accueillis à partir de 6h.
- Chaque participant devra remettre les documents demandés lors de l'inscription ou de son arrivée.
- Chaque exposant se verra attribuer un emplacement et il ne sera pas possible de le modifier. La foire se déroule à l'extérieur, vous devrez donc prévoir les équipements adaptés à la météo.
- Chaque participant devra laisser son emplacement propre et récupérer les invendus ou déchets.
- Les organisateurs souhaitent que cette journée soit agréable pour tous, aussi, nous n'accepterons pas les comportements qui ne seraient pas adaptés.
- Les objets exposés sont sous l'entière responsabilité de l'exposant et l'association décline toute responsabilité en cas d'avarie. Par ailleurs, en cas de litige avec des administrations (douane, gendarmerie...) seule la responsabilité de l'exposant est engagée.
- Vous veillerez à laisser votre emplacement dans un état propre.

Fait à L'Isle de Noé, le 30 janvier 2025 Le Bureau